

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Industrie cosmétique : les réseaux mafieux dans la tourmente

L'AGENCE du médicament du Gabon, la Douane, la Police, la Concurrence et la Consommation ainsi que le Parquet de Libreville sont en train de travailler en synergie dans le cadre d'une opération devant déboucher sur la destruction des produits de mauvaise qualité dernièrement saisis. Une initiative qui n'aurait pas l'heur de plaire à certains opérateurs économiques.



Photo: Chris OYAME

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Les consommateurs des produits cosmétiques ont intérêt à faire très attention.

LES différentes opérations coup de poing diligentées par les services compétents semblent être, jusqu'à ce jour, autant de coups d'épée dans l'eau. Et pour cause, les produits cosmétiques sont toujours omniprésents dans les circuits commerciaux de Libreville et de l'arrière-pays. Principalement du fait de l'existence de réseaux mafieux entretenus surtout par des ressortissants libanais, qui pèsent parfois de tout leur poids, pour remettre dans les rayons de nombreux produits de beauté de mauvaise qualité. Pour ne pas dire contrefaits. L'opération Mpili diligentée,

entre octobre 2019 et janvier 2020, par le secrétariat général de l'Organisation de la police criminelle (OIPC-Interpol) nous fixe d'emblée sur la rentabilité de ce commerce, qui a malheureusement de graves répercussions sur la santé de nombreux consommateurs de ces produits. En effet, près de 90% des 7 220 produits saisis dans le Grand Libreville étaient des dermo-cosmétiques. La valeur des produits éclaircissants se chiffrait à 53 millions 308 mille francs. C'est dire combien le marché des cosmétiques au Gabon est victime de l'informel et ses multiples dangers. Et pour tenter de stopper l'hémorragie – surtout que les fins limiers

d'Interpol ont donné l'alerte selon laquelle les trafics autour de ces produits sont allés croissant à la faveur de la crise sanitaire du Covid-19 –, les responsables des administrations concernées par cette lutte, notamment l'Agence du médicament du Gabon, la Douane, la Police, la Concurrence et la Consommation ainsi que le Parquet de Libreville, sont actuellement sur le pied de guerre. Une source proche d'Interpol renseigne d'ailleurs que cette collaboration entre les services susmentionnés a permis de saisir, du 19 juillet au 21 août 2021, plusieurs conteneurs renfermant les produits incriminés. Mais aussi, et surtout, que la stratégie retenue cette fois-

ci implique dans un premier temps le stockage de ces produits par les services douaniers, ensuite leur expertise technique par l'Agence du médicament, puis le suivi judiciaire par la Douane et le Parquet. Avant d'aboutir à la phase la plus problématique, à savoir leur destruction en présence de tous les acteurs. D'après une personne-ressource proche de ce dossier, cette situation a longtemps été entretenue par les importateurs. Lesquels ont toujours considéré la décision d'importation dont ils sont détenteurs comme un document légal de validation des produits qu'ils font entrer sur le territoire national. Alors que les dispositions normatives

indiquent plutôt que tout produit pharmaceutique devant être commercialisé au Gabon doit avoir un certificat ou une autorisation d'enregistrement. En fait, ce que les importateurs doivent dorénavant retenir, c'est que la décision en question met effectivement en place leur champ d'activité. Sauf qu'elle ne spécifie pas d'emblée les produits devant faire l'objet d'importation. Cette confusion a très souvent favorisée par certains promoteurs véreux. Et c'est ainsi que des substances prohibées se sont toujours retrouvées sur le sol gabonais. Aussi, est-il nécessaire pour ces importateurs de dissocier le document autorisant l'importation d'avec celui qui atteste de la qualité des produits importés. En conséquence, l'absence d'homologation par les experts fait en sorte que plusieurs dermo-cosmétiques – les 3/4 des crèmes éclaircissantes actuellement en analyse par les services compétents seraient d'ailleurs de mauvaise qualité –, passent très souvent les mailles des filets douaniers, pour se retrouver sans difficultés dans les circuits commerciaux.

À la lumière des faits, au fil des temps, un groupe de sociétés bien identifiées seraient passées maître dans le flou organisationnel, pour pouvoir importer ces produits à risque. Manifestement sans aucun scrupule. Refusant de se mettre en règle relativement aux normes désormais en vigueur en République gabonaise. Et ce, en dépit de la mise en place d'un guichet unique à leur disposition pour cela. À ce jour, seuls deux opérateurs économiques se seraient mis en règle.

Comment les services de la Douane font-ils entrer des conteneurs de produits aussi sensibles, sans qu'ils ne soient préalablement soumis à l'analyse des experts ? C'est la question qui préoccupe certains responsables d'association des commerçants du Gabon. Mais aussi les nombreux consommateurs, à savoir les victimes dont la peau a perdu toutes ses qualités naturelles.

Contrepoint

La justice inflexible

ENA
Libreville/Gabon

C'EST un branle-bas de combat qui est engagé actuellement dans le dossier de l'importation des produits industriels cosmétiques, où les importateurs tiennent à ce qu'ils soient exposés dans les surfaces commerciales aussi bien moyennes que grandes du pays. Et si l'on veut saluer l'action des autorités qui ont mis le holà à

cette pratique pernicieuse entretenue par des réseaux clandestins mettant sur le marché des produits aux conséquences graves pour les utilisateurs, l'on est aussi en droit de s'inquiéter de la pression que ne manqueront pas d'exercer les importateurs sur les différents maillons de la chaîne de décideurs. Et si ces derniers lâchaient du lest, favorisant ainsi l'introduction de ces produits nocifs sur les étals, la déception serait immense. D'où

il est sollicité de la justice une inflexibilité sans faille. De plus en plus, au port d'Owendou où ont été saisis de nombreux conteneurs de ces " poisons de la peau ", plusieurs importateurs, déclarants en douane sont sur la brèche pour obtenir un élargissement des mesures de saisine de ces cargaisons. Pourtant, ce n'est pas la première fois qu'une alerte est donnée sur la dangerosité des produits cosmétiques fabriqués artisanalement sans la moindre

garantie d'une expertise scientifique irréfutable. chaque fois, après une sorte de recul tactique, ils reviennent en force, inondant ainsi le marché. Il revient aux autorités judiciaires en charge de ce dossier de ne pas céder devant les diverses interventions qu'elles pourraient subir, en appliquant rigoureusement la loi. Ce n'est qu'à ce titre que l'on peut espérer mettre un terme à ces édulcorants épidermiques particulièrement nocifs.